MAIRIE DE LA CALOTTERIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de La Calotterie,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n° 2025/12 en date de la 1/10/2025 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du comité social territorial en date du 23 septembre 2025

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 30/09/2025 après avis du comité social territorial en date du 23 septembre 2025

ARRETE

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2ème classe

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
TEILLIER Arnaud	Adjoint technique territorial	1 ^{er} octobre 2025

nron	nouvables *	
		Formmore
Total	Hommes	Femmes
	1	0

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes	/ Femmes suscept	ibles d'être
	promus	
Total	Hommes	Femmes
	1	0

ARRÊTE

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L. 522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Fait à La Calotterie, le 23 octobre 2025,

Le Maire Franck LEURETTE

PUBLIÉ LE : 24/10/2021